

| |
|--|
| COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU LUNDI 12 DECEMBRE 2005 |
|--|

Etaient présents :

Franck BARBIER
Michel BLAISE (représentant la Présidente de l'UVHC)
Joëlle COASNE
Sandrine DE CROOS
Solenne DEHAY
Philippe DULION
Jean-Claude DUSSART
Marguerite GOUGUEC
Philippe JOSPIN
Bernard KAMINSKI
Annie LEBOURG
Jacques PILETTE
Annick RIFF
Ghislaine VINCENT
Sacha VLAMYNCK

Excusés :

Jean-Luc PERAT (Pouvoir à M KAMINSKI)
Dominique SORGATO (Pouvoir à M BARBIER)
Eric WATELAIN

1° Approbation du compte rendu du 03/11/2005

Après que J PILETTE ait fait part des modifications apportées par E WATELAIN, *le compte rendu a été adopté à l'unanimité.*

2° Informations générales

J PILETTE remet des documents concernant les effectifs ainsi que les taux de réussite de l'an dernier.

Il donne ensuite la liste des différents travaux en cours dans l'établissement : installation d'un vidéoprojecteur dans l'amphithéâtre, transfert et agrandissement du secrétariat pédagogique.

En ce qui concerne les postes, ils sont difficiles à obtenir, le profil pour le poste de second degré sera à affiner en prévision de la rentrée 2007.

3° Election du Directeur des études

Une consultation a été réalisée ce matin. Franck BARBIER a été élu par ses collègues dans une consultation primaire. J PILETTE propose donc au vote du conseil d'UFR la candidature de Franck BARBIER et demande d'abord à celui-ci d'exprimer sa motivation.

Franck BARBIER est élu à l'unanimité au poste de Directeur des études

4° Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF)

J PILETTE procède à la présentation des grands principes de la LOLF : c'est une réforme de la gestion financière qui passe d'une politique de moyens à une politique de résultats et de performance.

Suite à la remarque de J COASNE qui fait part de la difficulté à concilier performance et qualité de service public, P DULION indique qu'il faut considérer cette réforme sous l'angle d'utiliser les moyens autrement pour prendre en considérations les attentes des usagers.

5° Budget prévisionnel 2006

En 2005 le budget prévisionnel s'élevait à 258 247€ (le réel à ce jour est de 250 186 €).

Il serait en forte hausse pour 2006 à cause de la DGF car son calcul, basé sur l'effectif entraîne un accroissement (+22% d'étudiants). Cependant cette hausse est limitée :

1° par le plafonnement volontaire à 10% selon la règle adoptée par l'UVHC

2° par la perte (provisoire ?) de la dotation LMD1, soit 25 000€. (Rappel : dotation LMD1 : 95 000€ en 2003, 58 000€ en 2004, 25 000 € en 2005)

J PILETTE rappelle que la FSMS ne bénéficie plus de la dotation exceptionnelle pour la limitation de la capacité d'accueil.

Par ailleurs le montant des réserves va sérieusement diminuer suite aux 2 DBM réalisées en cours d'année (20 000€ et 25 000€).

J PILETTE suggère d'essayer de diminuer le nombre d'heures de surveillance, d'augmenter les effectifs des groupes et de diminuer les heures d'enseignement présentiel.

S DEHAY propose de revoir certains CM et les transformer en TD pour plus d'efficacité.

J PILETTE est d'accord avec cette remarque mais cela ne va pas malheureusement dans le sens de l'économie imposée.

Il est procédé au vote du budget :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 6

Pour : 7

Compte tenu de la faiblesse de la DGF, 6 personnes votent contre. L'ensemble des étudiants a voté contre.

Mme COASNE, M. BLAISE et Mme RIFF (pouvoir Mlle GOUGUEC) quittent la séance.

6° Calendrier de fin d'année

Le calendrier de fin d'année est distribué.

S VLAMYNCK estime qu'il n'y a pas assez de temps entre les deux sessions.

S DE CROOS explique que les notes du module libre sont reçues plus tard que les autres et retardent les jurys.

J PILETTE répond que la contrainte est fixée par le calendrier de l'Université. Le calendrier sera retravaillé pour l'an prochain.

Il est procédé au vote du calendrier :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 1

Pour : 11

7° Statut de sportif de très haut niveau

Il s'agit d'évoquer le cas des sportifs professionnels ou jouant à un niveau international. Ce statut serait donné au cas par cas et le sportif aurait la possibilité de garder ses notes d'une année sur l'autre.

Ce statut est voté à l'unanimité.

8° Recrutement des étudiants

J PILETTE souhaite mettre au vote l'application de tests d'aptitude pour le recrutement de l'année 2006-2007.

F BARBIER demande s'il est possible de remettre la décision à plus tard.

S VLAMYNCK souhaite que les enseignants puissent faire un rapport de conclusion des tests qui ont été réalisés l'an dernier.

9° Questions diverses

- La question a été posée de l'annulation du bénéfice du statut de sportif de haut niveau aux étudiants qui ne participent pas aux compétitions FNSU.

J PILETTE indique que cette clause fait partie de la convention signée avec l'USVO mais ne figure pas dans le statut de sportif de haut niveau. Un projet est mené actuellement pour la création du statut de sportif de haut niveau pour l'ensemble de l'université.

- J PILETTE signale que M WATELAIN a souhaité souligner le nombre d'étudiants émanant de la filière APA qui composent le groupe de master recherche. Franck BARBIER répond qu'il y en a 5 sur un total de 6.

- J PILETTE a reçu les responsables de la CORPO FSMS au sujet de l'attribution d'une subvention au profit de l'association. Celle-ci n'a pas reçu de subvention depuis plusieurs années dans la mesure où elle avait une dette de 21 000F (soit 3 300€) envers la FSMS.

F BARBIER souhaite que l'association des étudiants puisse donner une orientation aux fonds qui sont donnés au moment de la demande.

Les étudiants présents demandent si l'association a un budget prévisionnel et la destination des fonds pour un éventuel projet car il est difficile de déterminer un montant qui soit approprié.

- Est évoqué ensuite le montant des frais de reprographie demandé aux étudiants qui est jugé trop élevé.

J PILETTE répond que ce service ne se limite pas à un nombre de photocopies mais aussi à l'entretien des machines dont le débit a fortement augmenté.

Il est toujours possible de supprimer ce service à l'étudiant ce qui le renverrait à l'achat de livres ou d'abonnements beaucoup plus coûteux.

- Enfin est abordée la faveur dont a bénéficié une étudiante grâce à des épreuves de remplacement.

J PILETTE rappelle à ce sujet que le conseil d'UFR a autorisé ce type d'absence dans des cas exceptionnels.

La participation à un événement médiatique de niveau national ou international pendant la période d'examens est autorisée si l'étudiant en fait la demande au directeur. Ce n'est pas la première fois que cela se passe. Ce fut le cas notamment lorsque deux de nos étudiants étaient dans l'équipe d'organisation du Paris Dakar.

Un expérience d'exception, quelle que soit sa nature peut enrichir l'étudiant particulièrement lorsque l'événement fait appel à des professionnels du management, de la publicité et du show-business en général. C'est l'occasion d'apprendre en peu de temps sur la conduite d'une manifestation de grande envergure.

La séance est levée à 18 heures.